

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26339780

Déposé
23-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0834802289

Nom(en entier) : **KREST REAL ESTATE INVESTMENTS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 221 bte 4
1050 Ixelles**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « KREST REAL ESTATE INVESTMENTS », ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 221 boîte 4, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0834.802.289, reçu par Maître Sibylle FALLA, Notaire, résidant à Bruxelles, le 19 juin 2026, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Augmentation de capital en numéraire

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de quinze millions mille cent seize euros (15.001.116,00 €), pour le porter de vingt et un millions sept cent nonante-cinq mille six cent douze euros cinquante centimes (21.795.612,50 €) à trente-six millions sept cent nonante-six mille sept vingt-huit euros cinquante centimes (36.796.728,50 €), par apports en numéraire, par les actionnaires au prorata de leur participation au capital, avec création de trois mille quatre cent quatorze actions (3.414) actions, sans désignation de valeur nominale, identiques aux actions existantes, donnant droit au même droit de vote à l'assemblée générale et participant aux bénéfices prorata temporis.

Ces actions nouvelles sont immédiatement souscrites en numéraire au prix de quatre mille trois cent nonante-quatre euros (4.394,00 €) chacune, et intégralement libérées à la souscription

Libération

Les comparants déclarent et requièrent le Notaire soussigné d'acter que les apports en numéraire ont été libérés intégralement et que les fonds ont préalablement au présent acte été déposés au compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la banque ING.

Une preuve de ce dépôt est déposée au jour de l'acte sur le bureau du Notaire soussigné qui la conservera dans son dossier.

Deuxième résolution : Modification des statuts

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de le mettre en conformité avec la résolution prise, comme suit :

Article 5 – CAPITAL

Le capital est fixé à trente-six millions sept cent nonante-six mille sept vingt-huit euros cinquante centimes (36.796.728,50 €), représenté par vingt-quatre mille quarante-huit (24.048) actions, sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution : Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs :

- à chaque administrateur, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à la présente assemblée ;
- au Notaire soussigné pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts.

A ces fins, chaque mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Les expéditions et extraits sont déposés avant enregistrement de l'acte dans l'unique but du dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Sibylle FALLA, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procurations, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").